



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

Elections - Demande de procuration

Publié le vendredi 14 avril 2017

Pour l'établissement d'une procuration de vote, se rendre dans un commissariat de police nationale, gendarmerie ou au tribunal d'instance de Toulon

Permanence de la police nationale de Sanary : le mardi matin

Les personnes malades ou invalides doivent prendre rendez vous au commissariat de police de Sanary - Tél : 04.94.88.53.30

Un officier de police judiciaire se rendra à leur domicile pour établir la procuration sur présentation d'un certificat médical.



- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL
[04 94 29 12 30](tel:0494291230)

Météo

Aujourd'hui



Km/h
%
Km

Demain

